Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260409-260414-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 avril 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	03 avril 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	14 avril 2026
Date d'affichage	:	15 avril 2026

Délibération N° 26-04-14

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Secrétaire de séance : E. CAILLER

Objet de la délibération :
Point-A-Temps : PATA : devis Eurovia

Mr Serge BERTIN, Adjoint à la voirie - réseaux, indique au conseil municipal que lors de la séance du 05 mars dernier, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise EUROVIA de Bruz, pour les travaux de Point-à-Temps de l'année 2026, à raison de 896.50 € HT la tonne d'émulsion pour une quantité de 20 tonnes.
Or, au vu de l'évolution des coûts du pétrole dans le contexte international, l'entreprise EUROVIA a rappelé les conditions du contrat de 3 ans (2024 à 2026) dans lesquelles le tarif d'émulsion à la tonne peut être susceptible de subir une augmentation pour les 2 dernières années (2025 et 2026). Aussi, il a été reçu une nouvelle offre pour un tarif à 986.00 € HT la tonne.
Après un débat, il est plutôt proposé de conserver le montant initialement validé à la séance du 05 mars dernier. De ce fait, le tonnage d'émulsion sera ajusté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise EUROVIA de Bruz pour les travaux de Point-à-Temps de l'année 2026, à raison de 986.00 € HT la tonne d'émulsion pour une quantité de 18 tonnes 500, soit un montant total HT de 18 241.00 €.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 13 avril 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)